Conférence des Nations unies sur l’Océan : agir pour une gouvernance bleue

TRAVAUX PUBLIÉE LE 11/02/2025

Saisine liée :
FAIRE DE LA TROISIÈME CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR L’OCÉAN UNE ÉTAPE DÉTERMINANTE POUR LA PROTECTION DE L’OCÉAN
Avis adopté "Faire de la 3e conférence des Nations unies sur l’Océan une étape déterminante pour la protection de l’Océan"

En juin 2025, la France coorganise avec le Costa Rica la troisième conférence des Nations Unies sur l’Océan (UNOC-3). Ce rendez-vous doit réveiller la communauté internationale sur l'urgence de protéger l’Océan.

Après deux précédentes conférences sur l'Océan aux résultats mitigés et aux faibles engagements concrets, l’UNOC3 vise des avancées dans les grands dossiers internationaux pour une meilleure préservation de l’Océan ; l’occasion de construire une véritable « gouvernance bleue ».

L'avis a été adopté à l'unanimité en séance plénière le mardi 11 février 2025 avec 129 voix pour.

Lire l'avis

Lire l'essentiel de l'avis (2 pages)

Quelle gouvernance pour l’Océan ?

Initiée avec la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982, **la gouvernance de l’Océan pose un cadre juridique pour les espaces maritimes** en délimitant ce qui relève de la souveraineté des États et ce qui relève de la haute mer. Aujourd’hui, cette gouvernance internationale est éclatée et complexe avec de très nombreuses organisations et conventions régionales qui ne permettent pas d’avoir une approche globale.

Le CESE identifie plusieurs conditions de succès pour une bonne gouvernance de l’Océan comme : une meilleure coordination de la recherche scientifique, une évaluation de l’ensemble des conventions internationales et une enceinte unique pour les discussions et engagements entre Etats sur la protection de l’Océan.

L'Océan représente 71 % de la surface de la planète, il est le plus grand puits de carbone émis sur terre avec environ 30 % du CO_2 séquestré. Il remplit ainsi le rôle de principal régulateur du climat.

Pourtant, les pressions des activités humaines menacent cet écosystème entier et les conséquences sont déjà visibles :

1/3 des mammifères et des oiseaux marins ont disparu ;

Élévation du niveau de la mer et érosion du trait de côte ;

Modification des grands courants marins, avec des impacts très important sur le climat.

La France, qui dispose du deuxième espace maritime mondial, est particulièrement concernée par ces problématiques et peut jouer un rôle important sur la scène internationale.

L'UNOC : une occasion de faire avancer des grands textes pour la protection de l'Océan

Cette conférence constitue **un accélérateur pour la conclusion, la ratification et l'entrée en vigueur de textes internationaux** en cours d'élaboration. Plusieurs textes notamment sur la **haute mer**, les **fonds marins**, la **pêche** ou la **pollution plastique**, représentent une occasion de dépasser les clivages politiques et envoyer un message clair : l'Océan est un bien commun.

Au-delà des textes, le CESE appelle un changement de paradigme dans les usages de l'Océan. Il pointe notamment **l'absence de prise en compte par l'UNOC3 des conditions de travail et de l'accompagnement des personnes qui travaillent en mer**. Les questions sociales doivent être intégrées dans les agendas des futures conférences sur l'Océan.

En savoir plus sur les travaux

Les préconisations du CESE pour une véritable gouvernance bleue

Avec ses 21 préconisations, le CESE appelle à renforcer la coopération scientifique, à organiser durablement les activités humaines et disposer des financements adéquats.

Protéger réellement les aires marines protégées (AMP)

L'objectif est clair : aboutir à 30 % de surfaces maritimes « protégées » au niveau mondial d'ici 2030. En France, seules 1,7 % des AMP bénéficient de la protection élevée et haute. Dans la majeure partie des AMP françaises, le chalutage est ainsi autorisé. **? Comment ?** En établissant, au niveau mondial, une définition commune des aires marines protégées excluant les niveaux de protection minimale et légère qui ne comportent pas de dimension protectrice suffisante pour la biodiversité et les écosystèmes.

Soutenir le moratoire sur l'exploitation des grands fonds marins

Les grands fonds marins recouvrent les sols et sous-sols marins des eaux internationales au-delà des juridictions nationales établies des zones économiques exclusives. Plus de ¾ du plancher océanique appartient à la zone des grands fonds marins,

pourtant, moins de 20 % des fonds marins sont cartographiés et moins de 20 % des espèces ont été découvertes.
? Comment ? En soutenant le moratoire sur l'exploitation des grands fonds marins, et en rappelant la priorité absolue donnée à l'exploration scientifique qui doit permettre une meilleure connaissance partagée de l'Océan.

Arrêter les subventions à la pêche illicite et à la surpêche

A l'échelle mondiale un poisson pêché sur cinq est issu de la pêche illicite non déclarée et non réglementée et de la surpêche (INN). Ces méthodes de pêches pourtant délétères bénéficient de deux tiers du soutien financier public.
? Comment ? En ralliant un nombre suffisant d'Etats pour mettre en œuvre l'Accord de l'OMC sur l'arrêt des subventions à la pêche illicite non déclarée et non réglementée et à la surpêche.

Contribuer à la décarbonation du transport maritime

Aujourd'hui, 90 % du commerce mondial transite par l'Océan avec un trafic en forte augmentation. Il représente 2,89 % des émissions anthropiques totales mondiales de CO2 en 2018. Le recours à des décisions pragmatiques et d'application rapide et facile, à faible coût est à privilégier.
? Comment ? Le CESE souhaite que l'UNOC 3 propose des mesures d'application rapidement opérationnelles pour contribuer à la décarbonation du transport maritime comme, à titre d'exemple, la baisse de la vitesse des navires.

Les rapporteures
Sabine Roux de Bézieux est Présidente de la Fondation de la Mer. Elle est membre du groupe Agir autrement pour l'innovation sociale et environnementale au CESE. Nathalie Van Den Broeck est océanographe et Présidente de Surfrider Foundation
Europe. Elle est membre du groupe Environnement et nature au CESE.

Lire l'avis

Lire l'essentiel de l'avis (2 pages)

© - copyright CESE - Novembre 2026